

Diocèse de St. Malo, est donnée à l'Abbé de Tiercent de Ruellant; celle de *N. D. de la Caignotte*, à l'Evêque de Dacqs; celle de *Belle Etoile*, Ordre de Prémontré Reformé, Diocèse de Bayeux, à l'Abbé Brosseau, Chapelain du Roi & de la Reine; celle de *Mondages*, même Ordre, Diocèse de Lizieux, au Pere Buste, Prieur de l'Abbaye de Sery aux Prez, même Ordre, Diocèse d'Amiens; celle de *Moirmont*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Châlons sur Marne, à Don de la Tasse, Religieux Benedictin de la Congrégation de St. Maur, & nommé depuis peu à l'Evêché de Bethleem; celle de *Meilleraye*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Nantes, à l'Abbé Boulain, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de St. Malo; celle d'*Aubignac*, même Ordre, à l'Abbé de Varennes, Archidiaque de l'Eglise Métropolitaine de Bourges; celle de *Malaise*, même Ordre, Diocèse de Châlons, à la Dame de Brilay de Demenville; & celle de *Jouarre*, vacante par la mort de Madame de Rohan-Guimenée, à Madame de Saint-Herem, sœur du Marquis de Montmorin, Gouverneur de Fontainebleau. Le Roi n'a pas encore nommé à l'Abbaye de Sercamp, Diocèse d'Amiens, vacante par la mort du Primat de Pologne, à laquelle il avoit été nommé au mois de Fevrier de l'année dernière.

V. On a eu quelque crainte pour la vie du Duc de Chartres, qui se trouva attaqué le 21. Decembre d'un grand mal de côté avec fièvre. On le transporta d'abord au Pavillon d'Orléans dans l'appartement de Mr. d'Argenson, où il fut saigné. La petite verole s'étant déclarée le 23. ce Prince demanda lui-même le Viatique qui lui fut administré le lendemain. La suppuration s'est faite depuis sans aucun fâcheux symptôme, ce qui a diminué les appréhensions où l'on étoit. On le dit à présent tout-à-fait rétabli.